



## **PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N° 968 ET 969**

Avis public est donné par le soussigné que les règlements suivants intitulés :

- **Règlement N° 968 relatif à l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2017;**
  - **Règlement N° 969 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers – 2017;**
- ont été adoptés par le conseil municipal le **12 décembre 2016**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 16 décembre 2016.**

**Charles-Hervé Aka, LL.M**  
**Greffier**